



# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE QUARTIER

## du 7 mars 2019 ▪ Q10 ▪ La Récluse

Réunion publique du quartier de la Récluse, présidée par M Dominique Arnaud, adjoint au Maire, en présence d'environ soixante-dix habitants, et de :

- M le Maire.
- M Thomas Cousté, technicien à la ville de Saintes.
- Mme Alexandra Oblet, secrétaire.

Assistée par :

- M Didier Gallas.
- M Marc Tranchet.

Selon l'ordre du jour, adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Thomas Cousté concernant l'avenue Jean Monnet.

### 1°- AVENUE JEAN MONNET

La mise en place de la phase expérimentale des aménagements de sécurité est effective depuis mi-février. Durant cette phase, l'objectif est d'échanger et d'avoir un retour des riverains concernant ces aménagements de sécurité permettant de faire des ajustements pour rendre l'équipement plus efficace.

#### **Pour information :**

- Lors de la phase test, des contrôles de vitesse ont été effectués afin d'évaluer l'efficacité de l'équipement. Au mois de janvier, des comptages ont été réalisés aux endroits stratégiques et les résultats sont positifs. La ville a constaté une efficacité des équipements : baisse de 10km/h de la vitesse.
- La circulation générale est plus apaisée mais les incivilités de certains conducteurs persistent. L'objectif est de faire un accompagnement avec la Police Municipale.
- La vitesse des véhicules est évidemment régulée selon la densité de circulation.
- Concernant la vitesse : rajouter des comptages au niveau du carrefour avec la rue Garnier. L'objectif de ces comptages à cet endroit étant de faire une analyse plus précise.
- Concernant l'arrêt de bus, des tests ont été réalisés avec la mise en place de cônes. La ville va analyser le trafic sur une période assez longue car il s'agit là d'un point très complexe, notamment en raison des bus en bout de ligne stationnant parfois une dizaine de minutes. Si cela reste un blocage, il y a toujours possibilité d'ajuster.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

#### **① Rue Rabelais**

Une riveraine signale que le passage piéton à la sortie de la rue Rabelais est inutilisable et dangereux car les automobilistes ne s'arrêtent pas. Demande son déplacement. Les services de la ville vont étudier cette demande.

#### **② Passage piéton**

Il est demandé de repeindre les trois passages piétons au carrefour de l'avenue Jean Monnet, chemin de la Basse Bauche et rue Garnier et d'en ajouter un quatrième avec terreplein central afin d'encadrer et de sécuriser le carrefour.

### ③ Vitesse

Quelques riverains sont satisfaits des équipements installés avenue Jean Monnet et constatent une baisse significative de la vitesse. Néanmoins, lorsque la densité de circulation est faible, notamment la nuit, les automobilistes roulent vite. Les services de la ville envisagent la mise en place de balises au niveau des écluses pour contraindre les véhicules à ralentir.

### ④ Écluses

Les automobilistes ne respectent pas le contournement des écluses selon un habitant. Les véhicules passent en même temps les obligeant à rouler sur l'accotement provoquant ainsi une détérioration rapide des bas côtés. Il suggère de réduire l'écart entre les deux écluses. A l'inverse, d'autres riverains sont satisfaits de cet aménagement et soulignent qu'il est efficace lorsque la vitesse est respectée.

### ⑤ Radar

Les riverains souhaitent l'installation d'un radar avenue Jean Monnet. M Thomas Cousté suggère la mise en place d'un panneau « contrôle radar fréquent » pour contraindre les automobilistes à ralentir ou l'installation d'un radar pédagogique en complément de l'aménagement actuel.

### ⑥ Signalisation

Un riverain ne comprend pas la mise en place d'un stop rue Rabelais, devant la salle de la Récluse. Selon lui, il y a une bonne visibilité, il suggère de remplacer cette signalisation par un céder le passage. M Thomas Cousté explique que le stop contraint les automobilistes à s'arrêter permettant ainsi de réduire la vitesse.

Un habitant informe que dans une autre commune, les services de la voirie ont marqué au sol une ligne médiane jaune assez large avec des pointillés blancs sur les côtés rendant visuellement la voie plus étroite. Il affirme que ce dispositif est dissuasif et oblige à ralentir.

## 2°- ÉTAT DES FRICHES SUR LA VILLE

M Dominique Arnaud commente le PowerPoint relatif aux friches sur la ville.

La revitalisation du centre-ville de Saintes relève d'une situation d'urgence et constitue une priorité pour laquelle les élus de la ville se mobilisent depuis 2014.

La convention Action Cœur de Ville de Saintes signée en septembre 2018 a ciblé de réaliser une « Étude de faisabilité résorption des friches urbaines : étude de programmation et lancement appel à projets via l'intervention de l'Etablissement Public Foncier. Des sites prioritaires ont été identifiés et des projets sont déjà en cours : l'ancien cinéma Olympia, l'ancien Crédit Mutuel, Bois d'Amour, Présidial... »

### 1°- Friches reconquises :



**Création d'un magasin LIDL et implantation de l'usine Amarine Couture – ancienne usine LUSTUCRU Terres de Beaulieu**



**Réhabilitation de la Villa Musso**



**La Charentaise :  
création d'une esplanade lycée de Bellevue**

**Avant**



**Après**



**2°- Procédure :**

- **Friches urbaines :**

Anciens commerces désaffectés dont la réhabilitation est une priorité portée par la ville dans la convention Action Cœur de Ville.

- **Péril :**

Maison de particulier abandonnée et en ruine qui représente une menace pour les riverains. Un arrêté de péril est pris par le service juridique de la ville et est apposé sur le bâtiment. Cela peut aller jusqu'à la démolition de la ruine au frais du propriétaire.

- **Terrain bâti – non bâti :**

Végétation débordante qui envahit le domaine public et le voisinage immédiat. Une mise en demeure est envoyée au propriétaire lui demandant de faire les travaux nécessaires.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

**① L'Olympia**

Selon les propos des avocats, il s'agissait d'une complication due à la copropriété maintenant résolue. Toutefois, M le Maire ne souhaite plus s'engager sur une date d'exécution car elle est sans cesse repoussée. Le projet prévoit un cabinet médical (quatre médecins) et paramédical (une infirmière) au rez-de-chaussée, et des logements en étages. Il a pour objectif de ramener des habitants et de la population dans ce quartier permettant de le dynamiser.

**② Le musée Lapidaire**

Pour des raisons de sécurité, la ville a été contrainte et forcée de le fermer et obligée de vider les collections qui étaient à l'intérieur. M le Maire précise que la restauration du bâtiment sera inscrite au plan pluriannuel de travaux 2020, avec un budget soumis au vote des élus pour programmation. Dans un premier temps, il est nécessaire de le restaurer puis dans un deuxième temps de choisir l'usage de ce site.

### ③ Le Haras

M le Maire explique que le Haras n'est pas la propriété de la commune mais que la ville suit avec une attention particulière l'avancement de ce dossier. Aujourd'hui, il y a un projet et une négociation extrêmement avancée de rachat du Haras. M le Maire souhaite que le site soit valorisé et créateur d'emplois.

### ④ La Trocante

M le Maire annonce qu'il s'agit d'un projet en partenariat avec la Région. Toutefois, le désamiantage du site qui n'était pas prévu implique un budget important. En conséquence, le projet n'est pas abandonné mais décalé. L'urgence étant les sites de Saint-Eutrope et de l'Amphithéâtre.

### ⑤ Entretien de terrain

M le Maire et l'équipe municipale se mobilisent pour faire disparaître les terrains non entretenus et les bâtiments en état d'abandon dans la commune. Dans un premier temps, des courriers sont adressés au propriétaire lui demandant de remettre en état par lui-même son bien. Dans le cas contraire, la ville intervient, un arrêté de péril est pris et peut aller jusqu'à la démolition de la ruine au frais du propriétaire.

## 3°- LA FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre de la mise en place de la fibre optique sur la commune de Saintes, l'opérateur ORANGE présentera le déploiement de la fibre lors de réunions publiques.

M le Maire incite les habitants à remonter toutes leurs doléances et leurs questions lors de ces réunions.

<b><u>Première réunion :</u></b>	<b><u>Deuxième réunion :</u></b>	<b><u>Troisième réunion :</u></b>
Lundi 27 mai 2019 de 18 h 00 à 20 h 00 Espace Mendès France	Jeudi 6 juin 2019 de 18 h 00 à 20 h 00 Auditorium de la Salle Saintonge	Mardi 11 juin 2019 de 18 h 00 à 20 h 00 Salle du Camélia
<b><u>Pour les quartiers :</u></b>	<b><u>Pour les quartiers :</u></b>	<b><u>Pour les quartiers :</u></b>
<b>Quartier n°3 :</b> La Grève	<b>Quartier n°1 :</b> Saint-Vivien / Préan / La Fenêtre	<b>Quartier n°2 :</b> Saint-Eutrope / Les Ballandreaux
<b>Quartier n°9 :</b> Saint-Pallais	<b>Quartier n°5 :</b> Saint-Pierre / Saint-Louis	<b>Quartier n°4 :</b> Boiffiers / Bellevue
<b>Quartier n°10 :</b> La Récluse	<b>Quartier n°6 :</b> La Gare / Lormont	<b>Quartier n°7 :</b> Les Arènes / Recouvrance
<b>Quartier n°11 :</b> Le Maine / Saint-Sorlin	<b>Quartier n°8 :</b> La Guyarderie / Bellivet	<b>Quartier n°12 :</b> Diconche / Parc Atlantique / Saintes Ouest

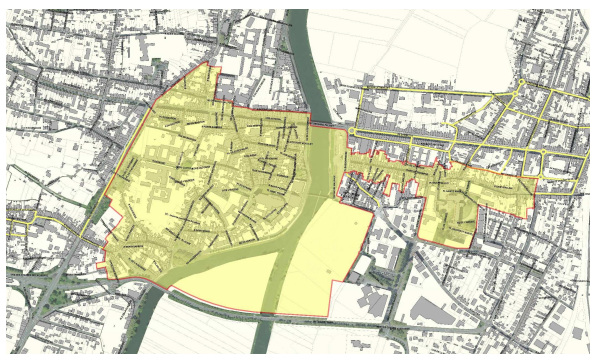
## 4°- TRAVAUX RÉALISÉS ET CEUX PROGRAMMÉS POUR LA FIN DU MANDAT

M Dominique Arnaud commente le PowerPoint concernant les travaux réalisés dans chaque quartier notamment la réfection de la rue du Lycée Agricole, de l'avenue de Saintonge, la création du giratoire de la rue de la Côte de Beauté et l'aménagement des bornes dans le secteur piéton et des abords de la salle du Camélia. Il évoque également ceux programmés pour la fin du mandat en particulier les travaux de voirie : création de piste cyclable, la Flow Vélo et l'aménagement de l'avenue Jean Monnet. Pour finir, il aborde les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus, d'éclairage public et d'assainissement sur les années 2018, 2019 et 2020.

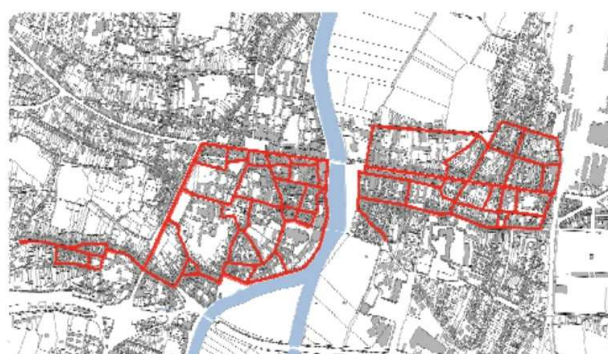
### 1°- Attractivité de la ville :

L'entretien, la restauration et la mise en valeur du patrimoine doivent être encouragés comme l'un des investissements clés pour l'avenir afin de rendre la ville plus attractive en l'embellissant.

### 2°- Rénovation de l'habitat :



Ancien secteur sauvegardé



Plan des périmètres de l'OPAH - RU

### Quels travaux ?

Tout ce qui concourt à la restauration de ce qui se voit de la rue :

- Maçonneries, enduits, ... des façades et des clôtures.
- Menuiseries extérieures, ferronneries, zinguerie.
- Effacement de réseaux, conduites, climatiseurs.

### 3°- Aides à la rénovation – subventions façades :

Dispositif	OPAH-RU / CdA « façades complètes »	Saintes « façades partielles »
Objectifs	Améliorer l'attractivité des centres villes par la rénovation des façades en secteur patrimonial	
Périmètre	Les principales voies qui participent à l'image de la ville	Les voies ci-contre + la totalité de l'ancien secteur sauvegardé
Spécificités	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Obligation de traiter entièrement les parties visibles de l'immeuble.</li> <li>▪ Visite de décence du logement à l'occasion de l'instruction du dossier.</li> <li>▪ Une seule subvention par immeuble.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permet de ne traiter que certaines parties de l'immeuble.</li> <li>▪ Au moins 2 ans entre 2 subventions pour le même immeuble.</li> </ul>
Montant subvention	20 % des travaux HT plafonnés à : 2.000 € par la CdA + 2.000 € par Saintes	20 % des travaux TTC plafonnés à 1.500 €
Nouveautés / existant	Pas d'antériorité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Extension du périmètre.</li> <li>▪ Suppression de l'aide pour les toitures.</li> <li>▪ Attribution de la subvention par délibération.</li> </ul>
Interlocuteurs	SOLIHA pour le compte de la CdA	Direction Urbanisme Saintes

### 4°- Procédure :

- 1- Le demandeur effectue sa demande en amont des travaux en complétant un dossier de demande de subvention et en fournissant les documents indispensables.
- 2- Le dossier est examiné par les services de la CDA de Saintes, la commune et/ou son prestataire. Ils s'assurent de la complétude du dossier, de son éligibilité, et que les autorisations d'urbanisme soient favorables.
- 3- Une visite sur site est programmée afin de renseigner le diagnostic de décence relative à l'intérieur du logement.

- 4- Après étude du dossier et délibération du conseil municipal de la commune concernée et du bureau communautaire de l'Agglomération de Saintes, un courrier d'octroi de subvention est envoyé au demandeur.
- 5- Le demandeur effectue ses travaux et, une fois les factures acquittées, envoie son dossier de demande de versement avec les documents requis à joindre obligatoirement.
- 6- Une visite de l'ABF, ou du maire, ou de toutes personnes compétentes dans l'instruction du dossier, sera programmée pour constater la conformité des travaux réalisés selon le document d'urbanisme déposé et établira un certificat de conformité.
- 7- Le paiement sera déclenché après vérification des documents fournis et un courrier sera envoyé au demandeur l'informant de ce versement.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

### ① Coordonnées

**Q :** Où se trouve la SOLIHA ?

**R :** Il y a une antenne à Périgny : 05 46 07 49 99. Permanences (sur rendez-vous) à l'espace de Co-working : 18 boulevard Guillet Maillet à Saintes les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis de chaque mois 9h30-12h30 et 13h30-16h30.

## 6°- DÉBAT AVEC LES HABITANTS

### ① Éclairage public

**Q :** Le centre ville est éclairé toute la nuit. Pour des raisons d'économie et de pollution lumineuse, n'est-il pas possible de l'éteindre ?

**R :** Certes le centre ville reste éclairé mais les autres quartiers s'éteignent à 1h du matin. M le Maire précise que la ville est entrain de passer à l'éclairage LED et une économie d'énergie considérable est constatée.

### ② Déchetterie

**Q :** Quand est-ce que les riverains vont recevoir les vignettes d'accès aux déchetteries ?

**R :** Ils les recevront par courrier dans la semaine du 11 au 17 mars.

### ③ Rue Garnier

Un plan de stationnement a été réalisé et distribué aux habitants afin qu'ils puissent donner leurs avis, fin d'année 2018. Actuellement, la ville étudie les retours des riverains avant la concrétisation de solutions de ralentissement.

### ④ Assainissement

Un habitant de la rue Garnier signale que des travaux d'assainissement auraient du être réalisés depuis plus de 3 ans. Actuellement, les travaux n'ont pas commencé et il s'interroge sur l'avancement des travaux.

### ⑤ Terrefort

Un citoyen déplore l'état désastreux de la chaussée et des trottoirs dans le lotissement de Terrefort. Demande si une réfection est prévue pour l'avenue de Terrefort et les rues de la Chênaie et du Bois de Terrefort. M le Maire rappelle que le service de la voirie a recensé tous les trottoirs et toutes les chaussées en mauvais état. En fonction de leur état, un ordre de priorité a été donné. Des travaux doivent être réalisés mais il est indispensable d'interroger au préalable les différents concessionnaires présents (eau, gaz, électricité, téléphone...) afin de coordonner les interventions de voirie. Dès que tous les éléments auront été recueillis, la réfection des chaussées et des trottoirs sera alors inscrite au plan pluriannuel de travaux, avec un budget soumis au vote des élus.

## **⑥ Signalisation**

Un citoyen demande la création d'une interdiction de stationner en matérialisant des pointillés jaunes en face du n°49 de la rue Garnier afin qu'il puisse sortir de chez lui sans encombre.

## **⑦ Rue de la Clairière**

Depuis le blocage du giratoire par les "gilets jaunes" les véhicules ont changé leur itinéraire et empruntent la rue de la Clairière limitée à 50 km mais à des vitesses excessives. Un riverain espère qu'il n'y aura pas d'accident grave et souhaite des contrôles de vitesse.

## **⑧ Aire de jeux pour jeunes enfants**

Les assistantes maternelles du quartier de la Récluse ont sollicité la Mairie pour l'installation d'une aire de jeux pour les « tous petits » à proximité de l'espace de verdure près de la rue Raymond Tillaud. Les élus ont voté le budget de 30000€ au conseil municipal. Un appel d'offre sera lancé au près de 3 sociétés spécialisées et l'installation est envisagée pour 2019.

## **⑨ Place des Arcivaux**

Il est demandé depuis un certain temps la mise en place d'un point d'apport volontaire place des Arcivaux et le déplacement de l'arrêt de bus rue de Chaniers occasionnant un manque de visibilité pour les automobilistes. La Communauté d'Agglomération de Saintes n'a pas encore donné suite à ces doléances. Il est signalé également le stationnement d'un bus de transport scolaire garé en permanence débordant sur la chaussée et perturbant la circulation. C'est pourquoi les habitants des Arcivaux demandent l'organisation d'une rencontre entre les riverains et l'élue en charge de l'environnement et de la qualité de vie pour échanger sur l'aménagement de la place et sur les problèmes rencontrés dans ce quartier. M le Maire est favorable à cette requête.

**FIN DE LA RÉUNION**